



# 18e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Législature 2016-2020**

**Mardi 25 septembre 2018 à 19h30**

à l'Hôtel de ville

## Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 14<sup>e</sup> séance du Conseil général du 8 mars 2018.
2. Adoption du procès-verbal de la 15<sup>e</sup> séance du Conseil général du 23 avril 2018.
3. Election d'un membre du groupe des Verts à la commission intercommunale La Chaux-de-Fonds – Le Locle, en remplacement de Mme Anne Monard, démissionnaire.
4. Interpellation du PDC "Marquage routier", déposée lors de la séance du 28 juin 2018 mais non développée.

*Alain Vaucher*  
*Président du Conseil général*

## **INTERPELLATION - MARQUAGE ROUTIER**

### **Pour le PDC - Blaise Fivaz**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le PDC s'interroge sur l'articulation de l'équipe des peintres dévolue au marquage routier et aux priorités qui sont données.

En préambule, nous convenons volontiers que le temps n'a pas été un allier durant les mois d'avril et de mai en raison des pluies constantes.

Cependant, si la priorité doit être donnée au rafraîchissement des passages pour piétons, des STOP et autres Cédez-le-passage, qu'en est-il par exemple des bandes cyclables qui sont invisibles à la rue du Collège et en grande partie effacées sur les rues Numa-Droz et Hotel-de-Ville.

Pourquoi ces exemples me direz-vous?

Lesdits marquages courent sur des centaines de mètres et lorsque les traces sont effacées, il faut au minimum trois personnes pour effectuer le pré marquage qui prend un temps considérable et est certainement un facteur de ralentissement pour ces travaux alors que deux hommes suffisent lorsque les marques sont encore visibles.

Vous l'aurez compris, le but de cette démarche n'est pas de remettre en cause l'excellent travail de l'équipe des peintres.

Le Conseil communal peut-il nous apporter des précisions.

Merci

Blaise Fivaz